



BULLETIN D'ADHESION 2019

Respect de la réglementation RGPD (cases à cocher) :

- je donne mon consentement à l'utilisation par l'association FLAG! des données personnelles ci-dessous afin d'assurer la gestion de mon adhésion et son traitement statistique.
- je donne mon consentement à l'utilisation par l'association FLAG! des données personnelles ci-dessous afin d'assurer mon information sur les activités et les prises de position de l'association.

Nom : Prénom :

Date de naissance : Téléphone personnel :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Courriel :@.....

Catégorie d'emploi (cocher la case adéquate) :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Police nationale | <input type="checkbox"/> PATS* du MI | <input type="checkbox"/> Pénitenciaire |
| <input type="checkbox"/> Gendarmerie nationale | <input type="checkbox"/> PATS* de la PP | <input type="checkbox"/> Autres personnels du MJ** |
| <input type="checkbox"/> Police municipale | <input type="checkbox"/> Sécurité civile | <input type="checkbox"/> Autre : |

* PATS : personnels administratifs, techniques et scientifiques

**MJ : Ministère de la Justice

Grade :

Direction/Service/Site d'implantation :

Matricule : Numéro d'adhérent (en cas de renouvellement) :

Situation (cocher la case adéquate) :

- première adhésion
- renouvellement d'adhésion

Cotisation : (chèque à l'ordre de « FLAG! » ; le/la conjoint-e devra également remplir un bulletin d'adhésion)

- 30 € pour une adhésion individuelle
 - 20 € pour le 2nd membre du couple
 - 30 € pour le 1^{er} membre du couple
- Nom du/de la conjoint-e :

Nom et signature du parrain (pour les membres sympathisants) :

Cadre réservé aux trésoriers de FLAG!

Adhésion enregistrée le/par :
Montant : chèque liquide virement
Références paiement :

Date et signature du demandeur :

CONDITIONS D'ADHESION A FLAG!

FLAG! est une association professionnelle. Conformément à l'article 6 de ses statuts, pour en **devenir membre actif**, il faut obligatoirement être majeur et relever de l'une des catégories suivantes :

- **personnels du Ministère de l'Intérieur en activité ou en retraite**
(policiers nationaux ; gendarmes ; personnels administratifs, techniques et scientifiques du MI ou de la PP ; élèves des écoles de police et de gendarmerie ; réservistes ; ADS ; GAV ; cadets...);
- **personnels du Ministère de la Justice en activité ou en retraite ;**
- **agents de Police Municipale en activité ou en retraite.**

Pour **devenir membre sympathisant** de l'association, il faut être une personne physique ou morale cooptée par l'un des membres actifs et verser une cotisation dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration. Chaque membre actif peut coopter son conjoint, plus une personne de son choix par année civile.

FLAG! lutte activement contre l'hétérophobie. Aussi, être homosexuel(le) n'est pas une condition subordonnant l'adhésion, dès lors que l'intéressé(e) soutient les objectifs poursuivis par l'association.

L'adhésion est valable pour l'année civile en cours, **soit du 01/01/2019 au 31/12/2019.**

JUSTIFICATIFS ET VALIDATION :

En poursuivant la procédure d'adhésion, le demandeur atteste remplir les critères d'adhésion énumérés ci-dessus et s'engage à fournir au Bureau de FLAG! :

- pour devenir membre actif : son numéro de matricule et/ou tout élément utile pour attester de sa qualité ;
- pour devenir membre sympathisant : une copie de sa pièce d'identité et l'identité de son/sa parrain/marraine.

L'admission de tout membre ne devient effective qu'après l'agrément du Bureau de l'association et la réception d'une carte d'adhérent validée pour l'année civile en cours. Le Bureau n'a pas l'obligation de justifier les refus d'admission.

Informations relatives à l'utilisation de vos données personnelles :

> Finalités, destinataires et durée de conservation :

Les données personnelles demandées lors de la procédure d'adhésion sont rigoureusement nécessaires à la gestion des adhésions et visent à permettre leur traitement statistique, ainsi que l'information des membres quant aux activités et prises de position de l'association. Elles ne sont connues que des seuls membres de l'association ayant le droit d'en connaître déterminé par le Bureau de l'association. L'anonymat des membres est toujours préservé.

Vos données sont conservées pendant une durée maximale de cinq ans.

Ces données ne sont jamais diffusées ou utilisées à l'extérieur de FLAG! sans l'accord du membre.

> Vos droits :

La base juridique du traitement de vos données personnelles est votre consentement. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation des traitements, de portabilité et d'effacement des données qui vous concernent. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Le délégué à la protection des données de l'association est M. Gabriel CHAUDAUDRA.

Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à : adherent@flagasso.com